

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 558

présenté par
M. Le Gac et M. Delautrette

ARTICLE 19

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – Supprimer l'alinéa 22.

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 23, substituer aux mots :

« Le deuxième alinéa est remplacé »

les mots :

« Les deux premiers alinéas sont remplacés ».

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 24, substituer à la mention :

« II »

la mention :

« I ».

IV. – En conséquence, au début de l'alinéa 26, substituer à la mention :

« III »

la mention :

« II ».

V. – En conséquence, au même alinéa 26, substituer aux deux occurrences de la référence :

« II »

la référence :

« I ».

VI. – En conséquence, à la fin dudit alinéa 26, substituer à la référence :

« III »

la référence :

« II ».

VII. – En conséquence, à l'alinéa 29, substituer à la référence :

« IV »

la référence :

« III ».

VIII. – En conséquence, au début de l'alinéa 30, substituer à la mention :

« IV »

la mention :

« III ».

IX. – En conséquence, au même alinéa 30, substituer à la référence :

« II »

la référence :

« I ».

X. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 32, substituer à la référence :

« V »

la référence :

« IV ».

XI. – En conséquence, supprimer l'alinéa 34.

XII. – En conséquence à l’alinéa 35, substituer aux mots :

« Le deuxième alinéa est remplacé »

les mots :

« Les deux premiers alinéas sont remplacés ».

XIII. – En conséquence, au début de l’alinéa 36, substituer à la mention :

« II »

la référence :

« I ».

XIV. – En conséquence, au début de l’alinéa 38, substituer à la mention :

« III »

la mention :

« II »

XV. – En conséquence, au même alinéa 38, substituer aux deux occurrences de la référence :

« II »

la référence :

« I ».

XVI. – En conséquence, à la fin dudit alinéa 38, substituer à la référence :

« III »

la référence :

« II ».

XVII. – En conséquence, à l’alinéa 41, substituer à la référence :

« IV »

la référence :

« III ».

XVIII. – En conséquence, au début de l’alinéa 42, substituer à la mention :

« IV »

la mention :

« III ».

XIX. – En conséquence, au même alinéa 42, substituer à la référence :

« II »

la référence :

« I ».

XX. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 44, substituer à la référence :

« V »

la référence :

« IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.